



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

29 avril 2024

Déclaration liminaire

Comité social d'administration centrale

29 avril 2024

Monsieur le secrétaire général adjoint, mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

Pour ce 2^{ème} CSA de l'année 2024, la **CFDT** ne peut cacher sa déception sur la maigreur de l'ordre du jour, malgré les nombreux sujets à traiter au sein des différents services de l'administration centrale.

A commencer par la concertation avec les organisations syndicales s'agissant de **l'expérimentation de la semaine EN 4 jours**, qui fait cruellement défaut alors que des réunions ont déjà lieu sur ce point dans certains services parisiens et que des interrogations légitimes commencent à émerger de la part des agents...

Que dire également de l'absence de transparence, encore une fois, en matière de gestion des ressources humaines, avec le défaut de communication aux agents de l'administration centrale de la **nouvelle circulaire télétravail du secrétariat général du 23 février 2024** (faisant suite aux mesures négociées avec les organisations syndicales dans le cadre de [l'accord du 7 juin 2022](#)) ?

Suite aux derniers CSA, la **CFDT** reste aussi en attente du respect des engagements de l'administration, comme les précisions annoncées sur l'impact des **jeux olympiques** en matière de sécurité numérique sur les DIT et les modalités précises des astreintes. Nous réitérons par la même occasion notre point de vigilance sur la nécessaire concertation préalable avant toute mise en œuvre éventuelle d'astreintes informatiques pérennes en régions.

Comme évoqué en 2023, la **CFDT** espère également que les **points de suivi des différentes réorganisations** présentées figureront bien à l'ordre du jour des prochains CSA-AC. La **CFDT** s'inquiète notamment de l'impact de la réorganisation du service des ressources humaines du secrétariat général sur le fonctionnement du bureau de l'action sociale et les moyens alloués pour assurer la continuité de ce service.

Enfin, la **CFDT** rappelle la nécessité d'anticiper les projets d'arrêtés de restructuration dans le cadre de la mise en place progressive **des centres de gestion financières** au sein des délégation interrégionales du secrétariat général afin que les agents puissent éventuellement se positionner, de façon éclairée et anticipée, sur les campagnes de mobilité.

Monsieur le secrétaire général adjoint, mesdames, messieurs,
merci de votre attention.

Les représentants au CSA-AC :

Emmanuelle François, Jean-Jacques Rédarès, Elisabeth Matias,
Anne-Laure Héroguel, Jean-Philippe Pinho, Maryne Macle